MAIRIE DE SUCCIEU

ISERE

Code postal: 38300



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2015

<u>Etaient présents</u>: BARRAL Baptiste - BOUILLOT Didier - DOUILLET Alain - DUPERRET Christophe - FIHMAN Cécile - GAGET Patrick - GALLOIS Brigitte - PAQUIER Corinne - PERRICHON Marie-Madeleine - PREYNAT Guylène - SORLIN Julia - VEYET Richard

<u>Excusés</u>: **BARRAL-JOANNES** Anne-Laure (pouvoir à Alain DOUILLET) - **CLOT** Bernard (pouvoir à Richard VEYET) - **VIAL** Guillaume (Pouvoir à Didier BOUILLOT)

<u>Secrétaire de séance</u> : **PERRICHON** Marie-Madeleine

Le compte rendu du conseil municipal du 7 mai 2015 est adopté à l'unanimité.

1 - CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DURABLE RHONE ALPES « CDDRA » :

Monsieur Gaël GABORIT, chargé de mission culture communication au Groupement d'Intérêt Public Aménagement du Territoire « Isère Porte Des Alpes » est venu nous présenter le CDDRA à l'ensemble du conseil municipal.

Ce contrat est conclu entre la Région Rhône Alpes et notre territoire Isère, Porte des Alpes (CAPI, Pays St-Jeannais et Balmes Dauphinoises) couvrant 44 communes soit 125 000 habitants. Ce dernier engage la Région à investir plus de 8.5M€ sur 6 ans, sur cinq axes : agriculture, économie, culture, tourisme et patrimoine, cadre de vie. Il prendra fin au 31/12/2016. Ce financement peut aller jusqu'à 30% du montant du projet et concerne aussi bien des actions de fonctionnement que d'investissements.

Ainsi la commune a sollicité une subvention auprès d'Isère Porte des Alpes pour la réfection de la toiture de l'église.

Quelques exemples de projets pouvant entrer dans le champ : Aires de jeux pour les enfants, salle multi-activités, matériel scénique voir même une participation à la mise en place d'un festival. Le projet de réfection et de signalisation des sentiers a été présenté et sera étudié par l'équipe d'IPA.

Les possibilités de la commune seront analysées pour présenter un dossier d'ici fin 2016.

Par ailleurs Succieu est candidate à l'accueil d'un spectacle du festival Les Barbares que coordonne Isère Porte des Alpes.

Les manifestations organisées par les collectivités et les associations de la commune, peuvent être inscrites **gratuitement** sur le livret « Cap sur les Festivités » actuellement distribué dans les boîtes aux lettres. La condition est de transmettre $1 \text{ mois } \frac{1}{2}$ avant la mise en page, soit par exemple avant le 20/08/15 pour la parution d'octobre prochain)

Ce moyen de communication sera disponible dès l'automne auprès des commerces, des mairies et des offices de tourisme. Les dates des manifestations seront également accessibles sur le site Portes des Alpes pour les particuliers.

2 FINANCES:

Subventions aux associations :

Pour 2015 les subventions seront reconduites à toutes les associations en activité sous conditions qu'elles aient répondues à la demande de renseignements mise en place courant 2014 par la commune.

Les montants alloués sont :

Pour les associations

1. ASSTF: 800 €

2. Ainés des Terres Froides : 80 €

3. Artistes en Herbe : 80 €
4. Nounous et Bambins : 80 €
5. Sou des Ecoles : 900 €
6. Donneurs de Sang : 80 €

Pour les organismes spécialisés

7. Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) : 150 €

8. Institut Médico-Educatif « Camille Veyron » : 60 € (30 € par jeune de la commune)

9. EFMA: 15 € 10. AFIPAIM: 30 €

Une subvention de 15 € par élève sera accordée aux établissements d'enseignement secondaire spécialisé accueillant des jeunes de la commune.

Vote 14 pour et une abstention.

La commission finances propose d'octroyer une subvention de 50€ tous les 3 ans à des organismes d'intérêt général : la Croix Rouge, à France Alzheimer, au Centre Léon Bérard, à la Ligue contre le Cancer, à l'Association Française contre les Myopathies (AFM-Téléthon) ou au Sidaction, à raison de deux établissements par an. La Ligue contre le Cancer et l'AFM sont choisies pour 2015.

Vote 10 pour, 4 abstentions et 1 contre.

Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunal et Communal « FPIC »:

Au niveau national, ce fonds est alimenté par les intercommunalités « riches » et est versé aux intercommunalités « pauvres ». Le principe vise à réduire les écarts de richesse et donc les inégalités entre les différentes collectivités territoriales. Pour notre territoire, c'est la CAPI qui est attributaire de ce fonds et qui est chargée de faire la répartition entre ses communes membres. Le Pacte Fiscal et Financier conclu en 2013 prévoit une répartition à 60% pour la CAPI et 40% pour les communes. Désormais cette répartition doit être validée par le conseil municipal de chaque commune appartenant à la CAPI en plus du Conseil Communautaire. Cette répartition du fonds de péréquation est validée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Pour 2015 le montant attribué à la commune de Succieu est de 38 580€.

3 - PROJET CENTRE VILLAGE:

La société SOCOTEC est retenue comme prestataire pour faire le diagnostic et le chiffrage de l'ensemble des travaux indispensables pour rendre tous nos Etablissements Recevant du Public (ERP) aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite). Trois sociétés et un cabinet d'architectes ont été consultés.

Cette étude nous permettra de compléter le dossier d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad 'AP) afin de le déposer avant la date butoir du 27 septembre 2015.

Pour le choix du cabinet d'études le vote est de 10 pour et 5 abstentions.

4 - ECOLE :

Quelques éléments prévisionnels concernant la prochaine année scolaire 2015/2016 :

- 1. Les effectifs devraient être de 69 élèves (26 en maternelle, 24 en cycle 2 et 19 en cycle 3)
- 2. Les 3 enseignantes actuellement en poste restent et reprennent toutes à temps plein.
- 3. Reconduction des Temps Activités Périscolaires (TAP). Actuellement la planification est arrêtée pour environ 75% des activités. La commission « école » poursuit son travail.
- 4. Pour les inscriptions aux TAP, il est précisé que toute période commencée sera facturée en fonction de l'inscription initiale.

Les intervenants des TAP seront invités lors de la kermesse du 20 juin 2015. Une présentation des activités réalisées au cours de l'année sera exposée sur des cimaises.

Une délibération cadre, qui servira uniquement dans le cas d'un remplacement d'un agent en poste est votée à l'unanimité pour la création d'un emploi à durée déterminée d'un agent d'école maternelle et pour la création d'un emploi à durée déterminée d'un agent animateur de temps périscolaire.

5 - QUESTIONS DIVERSES:

- 1) La commune a désigné une élue référente « ambroisie ». Elle a été équipée par la CAPI d'une tablette numérique permettant de géo localiser les plants et les zones infestées. Cet outil donnera des éléments tangibles au maire pour aider à la rédaction d'un courrier demandant aux propriétaires d'arracher cette plante allergène. Une journée arrachage d'ambroisie devrait être programmée d'ici début juillet.
- 2) Le référent Défense informe que l'armée de terre recrute 10 000 postes pour 2015 ouvert à tous jeunes du sans BAC au BAC +5. Le diplôme n'est donc pas obligatoire pour entrer dans l'armée laquelle dispose de ses propres centres de formation.
- 3) Le recensement est prévu pour 2016. La mairie a sollicité Valérie PAGES qui avait participé au recensement en 2011 pour tenir le rôle de coordinatrice communale.
- 4) Un remerciement à L'ASSTF et plus particulièrement à Dominique PAGES pour leur implication à l'organisation des animations du dimanche 7 juin lors du CAPI-RAID.

- 5) Il est rappelé aux usagers de moto ou de quad que l'accès au stade est strictement interdit. Cette interdiction sera confirmée par arrêté municipal.
- 6) Guylène PREYNAT, représentant la commune au sein du SMND (Syndicat Mixte Nord Dauphiné), a intégré le CHSCT (Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail) de cet organisme. Suite aux derniers incidents, les agents des déchèteries ont demandé un peu plus de respect de la part des usagers.
- 7) Cette année nous aurons une fête de la musique bien animée. Trois groupes seront présents le 20 juin au stade à partir de 18 heures
- Les percussionnistes de l'association « Vibrations Mystiques »
- La Batucada du conservatoire Hector Berlioz
- Un groupe local de 4 jeunes dans lequel Ophélie Veyet joue.

Le prochain conseil municipal se réunira le vendredi 3 juillet à 20H30.

COMMUNIQUES MAIRIE

CITOYENNETE: Les filles et garçons nés en juin 1999 sont invités à se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille. Il est rappelé qu'une attestation de recensement (obligatoire pour l'inscription à un examen) sera remise aux intéressés lors de leur inscription en Mairie.

LE BRUIT : l'utilisation d'appareils tels que tondeuse à gazon ou autres engins de tonte, tronçonneuses et plus généralement d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore est réglementée de la façon suivante :

- ▶ 08h30 à12h00 et de 14h00 à 19h30 tous les jours ouvrables.
- ▶ 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 les samedis.
- ▶ 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.

Au-delà du caractère réglementaire, nous en appelons à la responsabilité et au civisme de chacun. Nous ne vivons pas les uns à côté des autres, nous partageons le même espace de vie.

<u>LES ABOIEMENTS DE CHIENS</u>: plusieurs remarques et plaintes sont parvenues en mairie concernant les aboiements intempestifs et réguliers de chiens, de jour comme de nuit.

La loi est explicite dans ce dernier cas : les aboiements qui ont lieu la nuit sont assimilés à du tapage nocturne (article R 623-2 du code pénal), passible d'une amende de 68€ voire d'un maximum de 450 € dans le cadre d'une procédure ouverte auprès du Procureur de la République.

Précision : il n'existe pas de fourchette horaire précise pour situer le tapage nocturne : en général, d'après les diverses décisions des tribunaux, il se situe entre 22 heures le soir et 7 heures le matin. Mais l'appréciation se fait au cas par cas par les tribunaux.

Cette mise au point vaut information sur les termes de la loi et toute infraction attestée donnera lieu à procès-verbal.

Pour la journée, la loi ne pénalise pas directement les aboiements de chiens, cela est considéré comme un bruit normal que peut causer un animal. En revanche, la loi sanctionne les propriétaires ou possesseurs d'animaux « qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage ». Cette réglementation s'applique 24h sur 24h (article R1334-31, et articles R1337-7 à R1337-10 du code de la santé publique).

Sur cette base, le maire rappelle que nous partageons tous le même espace, et que le respect de soi passe par le respect des autres. Les propriétaires de chiens sont donc tenus de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour limiter au maximum les nuisances que créent leurs animaux de compagnie."

VIE ASSOCIATIVE ET MANIFESTATIONS CULTURELLES

Associations	Date	Evénement	Contact
SOU DES ECOLES	20/06/2015	Fête des écoles 11:00 Kermesse 12:00 Stade du Gapillon	Sandrine COUTURIER
	20/06/2015	Fête de la musique A partir de 18 :00 Village et salle des fêtes	Mairie ☎ 04 74 92 00 42
ECOLE DE RUGBY	20/06/2015	Après-midi détection 14:00-16:00 Stade du Gapillon	Annie BELONY ☎ 06 31 98 65 28
ACCA	20 et 21 juin 2015	Ball Trap	Jean-François ARMANET ☎ 06 25 74 50 53
ARTISTES EN HERBE	20/06/2015 04/07/2015	Salle du Bon Accueil 9:00	Sylvie GODEAU ☎ 06 64 18 80 81
ETOILE CYCLISTE ST CLAIROISE	28/06/2015	Course Centre village 8:30-13:00	Julia SORLIN ☎ 06 60 31 21 13
LES AINES DES TERRES FROIDES	11/06/2015 25/06/2015	Salle Bon Accueil – 14:00	Jacky RUDIGIER ☎ 04 74 27 99 21
GYM DETENTE	18/06/2015 25/06/2015	Cours de gym - 20:00 Salle des fêtes	Martine AMIEZ ☎ 06 74 82 77 36
ASSTF	24/07/2015	CONCOURS PETANQUE Stade du Gapillon	Agnès GRIGIS ☎06 83 35 56 60
	26/07/2015	CHALLENGE FORCE PAYSANNE Stade du Gapillon	

LES TROIS MANIFESTATIONS DES MOIS DE MAI ET JUIN



27 Mai

Concert du quintet du Conservatoire

30 Mai

Assemblée Générale des Maires et Adjoints du Canton de Bourgoin-Jallieu





7 Juin

Passage du CAPI RAID à SUCCIEU